

D.2016.12.21.4.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

4 – PROJETS TERRITORIALISES
**4.3 – TELEPHERIQUE URBAIN SUD : Marché N° 2 2016 12850 M: Organisme Qualifié Agréé –
Autorisation de signer le marché avec la société TIM Ingénierie.**

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n°2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical a approuvé une actualisation du programme du Téléphérique Urbain Sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est donc porté sur un marché global de conception, réalisation et maintenance (CRM) en application des dispositions du code des marchés publics.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

Objet et description du marché

Le présent marché consiste en la **mission d'Organisme Qualifié Agréé (OQA)** pour l'évaluation de la sécurité des nouveaux systèmes de transport public guidés urbains de personnes telle que prévue par la réglementation de sécurité applicable : Code des transports, décret « STPG » n°2003-425 du 9 mai 2003 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés.

La mission porte sur l'évaluation du niveau de sécurité du système global de transport public guidé urbain, de l'ensemble des sous-systèmes et du traitement des interfaces entre sous-systèmes par un Organisme Qualifié Agréé (OQA), au sens des décrets n°2003-425 susvisé et n°2008-1307 du 11 décembre 2008, et de leurs arrêtés d'application.

Elle comprend notamment l'établissement des attestations, avis légaux, avis d'experts et rapports de sécurité à joindre aux dossiers visés par l'arrêté interministériel relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains :

- ✓ Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS) préalable au démarrage des travaux (au terme de la conception générale),
- ✓ Dossier de Sécurité (DS) final en vue de la mise en exploitation commerciale du système.

Le marché comportera 2 tranches :

- une tranche ferme : phase de conception
- une tranche conditionnelle : phase de réalisation

La durée du marché est estimée à 52 mois.

Les durées indicatives des tranches ferme et conditionnelle sont respectivement égales :

- ⇒ à 22 mois pour la Tranche Ferme (TF),
- ⇒ à 30 mois pour la Tranche Conditionnelle (TC).

Procédure de passation

La passation de ce marché s'est faite dans le cadre d'un appel d'offres ouvert après avis d'appel public à la concurrence, soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-04-03d-
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 3 juin 2016 aux publications du JOUE, du BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 juillet 2016 avant 12h00.

Deux (2) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Le 20 septembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a décidé de retenir les deux candidatures suivantes :

- TIM Ingénierie
- CNA

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **8 novembre 2016**, attribué le marché à la société **TIM Ingénierie** pour un montant de **93 675,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché **2 2016 12850 M** avec la société **TIM Ingénierie**.

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec la société **TIM Ingénierie** le marché **2 2016 12850 M** relatif à la **mission d'Organisme Qualifié Agréé (OQA)** pour l'évaluation de la sécurité des nouveaux systèmes de transport public guidés urbains de personnes telle que prévue par la réglementation de sécurité applicable dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant de **93 675,00 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES